

# Les Infos de Base

mercredi 23 janvier 2008  
volume 11, numéro 4  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

**Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

### 2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

**Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec**

**Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada**

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'**Infobase Lois du Québec** et la **Statutes of Québec Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 4 du 23 janvier 2008. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 40 et entrées en vigueur au 23 janvier 2008 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 janvier 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Règlements du Québec** et la **Regulations of Québec Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 4 du 23 janvier 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 3 du 19 janvier 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 31 janvier 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Gazettes officielles du Québec** contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 2 du 9 janvier 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 1 du 5 janvier 2008.

L'**Infobase Lois annuelles du Québec** et la **Annual Statutes of Québec Infobase** contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'**Infobase Lois du Canada**, la **Statutes of Canada Infobase**, l'**Infobase Lois annuelles du Canada** et la **Annual Statutes of Canada Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 2 du 23 janvier 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 janvier 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

## **Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal*, **Code civil du Québec — Accès aux règles** et **Dictionnaire du Droit québécois**, s'est terminée le 30 septembre.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Code de déontologie des assesseurs et des conciliateurs de la Commission des lésions professionnelles*, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 0.03], a. 2.

*Modifications au Code de déontologie des assesseurs et des conciliateurs de la Commission des lésions professionnelles*, Décision du 09-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 572, aa. 1, 2.

*Règlement sur la chasse*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12], aa. 2, 14, 15, 17-19, 23, 25, 30, 33, ann. II, III, IV, V, VI, VII, CXCVI, CLXXXVII, LXXIX, CXXII, CLV.

*Règlement modifiant le Règlement sur la chasse*, A.M. 2007-037 du 20-12-07, (2008) 140 G.O. 2, 543, aa. 1-20.

*Règlement sur les prix du lait aux consommateurs*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 251], ann. A.

*Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait aux consommateurs*, Décision 8922 du 15-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 570, a. 1.

*Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 282], a. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'œufs de consommation du Québec*, Décision 8919 du 11-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 570, a. 1.

*Règlement sur la contribution des producteurs de porcs pour fin de promotion et de publicité*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 326], a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur la contribution des producteurs de porcs pour fin de promotion et de publicité*, Décision 8918 du 11-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 569, a. 1.

*Règlement sur le montant et la perception des contributions des producteurs de porcs*, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 334], a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur le montant et la perception des contributions des producteurs de porcs*, Décision 8917 du 11-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 569, a. 1.

*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, [R.R.Q., 1981, c. **Q-2**, r. 8], aa. 3.3, 3.4, 13, 87.14.1, 87.30.1, 96.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*, D. 12-2008 du 15-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 541, aa. 1-6.

*Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, [R.R.Q., c. **S-6.01**, Décision MPTC07-00398 du 08-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 573] nouveau.

*Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, [R.R.Q., c. S-6.01, r. 5], remplacé.

*Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, Décision MPTC07-00398 du 08-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 573, a. 17.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R.C. 1985, ch. **C-17**, a. 15.

*Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 2 mai 2006*, L.C. 2006, ch. 4, a. 203.

*Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, aa. 487.04, 487.05, 487.051, 487.052, 487.053, 487.056, 487.071, 487.08, 487.054, 487.055-487.0552, 487.057-487.08, 487.091, 487.0911, 703, formules 5.03-5.09, 28.1.

*Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale*, L.C. 2005, ch. 25, aa. 1-4, 6, 8-13;

*Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques*, L.C. 2007, ch. 22, aa. 3, 8-26, 47.

*Loi sur la défense nationale*, L.R.C. 1985, ch. **N-5**, aa. 119.1, 196.11,

196.14-196.22, 196.24, 196.241, 202.14, 230, 230.1.

*Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale*, L.C. 2005, ch. 25, aa. 23-30;

*Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques*, L.C. 2007, ch. 22, aa. 5, 34-46, 48.

*Loi sur la pension de la fonction publique*, L.R.C. 1985, ch. **P-36**, aa. 3, 11.

*Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 2 mai 2006*, L.C. 2006, ch. 4, aa. 204-205.

*Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **R-11**, a. 10.

*Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 2 mai 2006*, L.C. 2006, ch. 4, a. 206.

*Loi sur les marques de commerce*, L.R.C. 1985, ch. **T-13**, a. 12.

*Loi sur les marques olympiques et paralympiques*, L.C. 2007, ch.25, a. 14.

*Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, L.C. **1988**, ch. **28**, a. 2.

*Loi sur les possibilités de la mise en valeur de la réserve de charbon Donkin*, L.C. 2007, ch. 33, a. 16.

*Loi sur l'identification par les empreintes génétiques*, L.C. **1998**, ch. **37**, aa. 2, 5-5.2, 8, 9-11.

*Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale*, L.C. 2005, ch. 25, aa. 14, 15, 17.1-22;

*Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques*, L.C. 2007, ch. 22, aa. 27-30, 32, 33.

*Loi sur les espèces en péril*, L.C. **2002**, ch. **29**, ann. 1.

DORS/2007-284 du 13-12-07, (2007) 141 Gaz. Can. II, 2575, aa. 1-17.

*Loi sur la Gestion financière et statistique des premières nations*, L.C. **2005**, ch. **9**, annexe.

DORS/2007-276 du 06-12-07, (2007) 141 Gaz. Can. II, 2532, a. 1.

*Loi sur les marques olympiques et paralympiques, L.C. 2007, ch. 25.*

*Entrée en vigueur de la loi.*

*Loi permettant de reprendre et de continuer l'exploitation du réacteur national de recherche universel situé à Chalk River, L.C. 2007, ch. 31.*

*Entrée en vigueur de la loi.*

*Loi sur les possibilités de la mise en valeur de la réserve de charbon Donkin, L.C. 2007, ch. 33.*

*Entrée en vigueur de la loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.